



# Rapport sur l'allègement du fardeau réglementaire de 2019

Réduire les formalités administratives  
qui empêchent l'investissement et  
la création d'emplois

Les règlements coûteux et lourds exercent une pression sur les entreprises dans chaque secteur et entraînent les emplois et les investissements hors de l'Ontario. Lisez sur la façon dont nous réduisons les règlements inutiles qui nuisent aux créateurs d'emplois tout en conservant les règlements qui sont nécessaires pour garder les gens en santé et en sécurité et pour protéger l'environnement.

## Table des matières

<b>Message du premier ministre</b> .....	4
<b>Message du ministre</b> .....	6
<b>Le gâchis dont nous avons hérité</b>	
Les sociétés ontariennes sont hautement réglementées.....	9
<b>Remettre l'Ontario sur la bonne voie</b>	
En quoi consistent les formalités administratives? .....	10
Lancer le Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires.....	10
Prendre des mesures contre la réglementation excessive.....	11
<b>Ce que les entreprises pensent de nos efforts visant à réduire les formalités administratives</b> .....	12
<b>Nous sollicitons vos commentaires.</b>	
Communiquez avec nous pour signaler des formalités administratives.....	13
Unité de la réduction des formalités pour les entreprises.....	13
Tables rondes avec les entreprises .....	14
Cartographie du parcours .....	15
<b>Mesures prises à ce jour</b>	
Projet de loi 47 : Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires.....	16
Projet de loi 66 : Loi de 2019 visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario .....	16
Série de mesures de modernisation de la réglementation du printemps.....	16
Projet de loi de l'automne pour la réduction des formalités administratives .....	16
<b>Un gouvernement plus simple, plus rapide et amélioré</b>	
Appliquer une optique de réduction des formalités administratives aux modifications réglementaires .....	17
Réduire les formalités administratives à l'échelle du gouvernement .....	17
Adopter une démarche accordant la priorité au numérique qui réduira les formalités administratives .....	18
<b>Harmoniser les règlements avec ceux des autres territoires de compétence</b> .....	19
<b>Transformer les services aux entreprises</b> .....	20
<b>Défi Place à l'emploi : Créer des emplois et investir en Ontario</b> .....	21



## Message du premier ministre

Une des promesses les plus importantes que nous avons faites à la population de l'Ontario a été de travailler fort chaque jour pour réduire les formalités administratives.

C'est exactement ce que nous faisons.

Nous rendons l'Ontario **ouvert aux affaires** pour pouvoir garder les emplois bien rémunérés ici, chez nous, et favoriser leur croissance. Nous faisons en sorte que le gouvernement ne nuise pas aux créateurs d'emplois afin que les entreprises puissent prospérer et élargir les possibilités pour les travailleurs. Nous réduisons les formalités administratives qui s'ajoutent au coût élevé lié à l'exploitation d'une entreprise, de façon à ramener les emplois et les investissements dans notre province.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, les entreprises de l'Ontario devaient dépenser 33 000 \$ par année en moyenne pour se conformer aux règlements. Ce coût était le plus élevé de toutes les provinces. Nous avons réduit ce coût en éliminant les règlements inutiles, tout en conservant les normes visant à garder les gens en santé et en sécurité et à protéger l'environnement.

Nos efforts sont reconnus.

En janvier, **la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a accordé la note A- à l'Ontario dans son Bulletin des provinces 2019**. C'était la note la plus élevée de l'histoire de l'Ontario et un énorme bond par rapport à la note de C+ obtenue l'année précédente. La FCEI a indiqué qu'elle avait accordé un A- à l'Ontario en raison de l'engagement de la province à réduire les formalités administratives dans l'ensemble du gouvernement. Elle a également déclaré que le fait de passer d'un C+ à un A- en seulement six mois était une réalisation particulièrement impressionnante.

Nous nous sommes engagés à faire économiser aux entreprises ontariennes au moins 400 millions de dollars en coûts de conformité aux exigences réglementaires d'ici 2020. Les estimations préliminaires sont que, en juin 2019, nous avons atteint 126 millions de dollars nettes d'économies grâce à des actions menées à bien d'ici là. Ce total augmentera considérablement dès que ces changements seront entièrement mis en œuvre. Ainsi, en juin 2019, nous avons réduit les droits, frais et cotisations de 160 millions de dollars.

Ces économies viennent s'ajouter aux 5 milliards de dollars de réduction des coûts en 2019 pour les entreprises en annulant la taxe sur les émissions carboniques du programme de plafonnement et d'échange, en maintenant le salaire minimum à 14 \$ l'heure, en réduisant les primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de

l'assurance contre les accidents du travail et en offrant un allègement de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Notre travail pour réduire les formalités administratives ne s'arrête pas aux fardeaux réglementaires qui ont une incidence sur les entreprises. Nous avons également commencé à rationaliser nos processus afin de simplifier les interactions entre la province et les municipalités, les universités, les conseils scolaires et les hôpitaux.

Par exemple, nous avons hérité d'un système qui exigeait que les municipalités déposent un nombre important de rapports auprès des ministères provinciaux. Nous réduisons considérablement le nombre de ces rapports. Nous avons ciblé 94 rapports inutiles que nous éliminerons progressivement ainsi que 27 autres que nous regrouperons et simplifierons.

Le fardeau que représente, pour les conseils scolaires, la collecte de données sera aussi réduit. Nous avons ciblé 379 exigences demandant aux conseils scolaires de fournir des données au ministère de l'Éducation qui étaient obsolètes et qui recoupaient les renseignements déjà recueillis. Nous avons donc éliminé les 379 exigences.

Et cela ne fait que commencer.

Le fardeau réglementaire en Ontario nuit à l'ensemble de la province, puisque les formalités administratives font augmenter les coûts de revient et rendent la création de bons emplois plus difficile pour les entreprises.

Notre gouvernement croit que si vous êtes prêt à faire le travail, vous méritez la chance d'occuper un bon emploi. C'est pourquoi nous rendons l'Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi.

Et nous ne nous arrêterons pas avant d'avoir fait notre travail.

**Doug Ford**



**Premier ministre de l'Ontario**



### Message du ministre

Nous avons un réel problème de formalités administratives en Ontario. C'est pourquoi nous nous sommes mis au travail dès le premier jour afin de nous attaquer à ce problème et de commencer à faire économiser de l'argent aux créateurs d'emplois pour leur permettre de créer de bons emplois.

Un nombre beaucoup trop élevé d'exigences réglementaires sont inefficaces, rigides, désuètes ou se recourent aux échelons fédéral et municipaux. Ces règlements coûteux et lourds exercent une pression sur les entreprises dans chaque secteur et entraînent les emplois et les investissements hors de la province.

Nous ne sommes pas contre les règlements, mais nous sommes contre la réglementation inutile.

Les familles ontariennes s'attendent à de l'air propre ainsi qu'à de l'eau potable et les méritent. Elles s'attendent aussi à des produits et à des conditions de travail sécuritaires et les méritent. Les règlements existent pour garantir ces choses.

Un gouvernement plus avisé ne doit pas nécessairement s'accomplir aux dépens de la protection de la santé et de la sécurité du public ainsi que de l'environnement. Quand tout se déroule comme il faut, ils sont indissociables. Trop souvent, les entreprises doivent consacrer du temps et de l'argent au remplissage de formulaires pour se conformer à des règles inutiles à l'atteinte des objectifs des règlements.

Ce n'est pas parce qu'un règlement est nécessaire que les entreprises devraient avoir à faire des prouesses pour s'y conformer. Notre but est de réduire au minimum les coûts et les efforts de conformité aux règlements, de sorte que les entreprises puissent consacrer moins de temps et d'argent à la paperasse et plus de temps à la croissance de leur entreprise et à la création de bons emplois.

De plus, nous écoutons ce que les entreprises nous disent à propos de la lourdeur que représente pour eux le fardeau réglementaire. Chaque député provincial dans notre caucus fait maintenant partie d'une équipe de réduction des formalités administratives, et nous avons organisé des tables rondes à l'été 2019 pour entendre les entreprises nous parler elles-mêmes de leurs problèmes réglementaires.

Nous nous sommes engagés à faire économiser au moins 400 millions de dollars par année aux entreprises en coûts de conformité aux règlements d'ici 2020. Nous sommes bien partis :

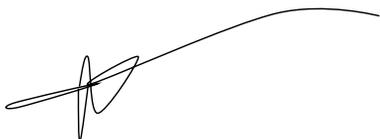
- Le 22 novembre 2018, l'Assemblée législative a adopté la **Loi pour un Ontario ouvert aux affaires**, qui a abrogé des fardeaux réglementaires coûteux instaurés par le gouvernement précédent.
- Le 2 avril 2019, l'Assemblée législative a adopté la **Loi visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario**, qui prend 31 mesures visant à réduire les formalités administratives dans 12 secteurs
- Le 12 juin 2019, nous avons annoncé notre **série de mesures de modernisation de la réglementation du printemps**, qui consiste à éliminer les irritants réglementaires dans le secteur de l'automobile et d'autres secteurs de fabrication.
- Le 28 octobre 2019, nous avons présenté la Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires, un autre projet de loi ambitieux sur la réduction des formalités administratives qui nous rapprochera encore plus de la réalisation de notre objectif de 400 millions de dollars.

Nous réduisons également les formalités administratives dans le cadre d'une série de mesures législatives plus vastes. Par exemple :

- Le 6 juin 2019, l'Assemblée législative a adopté la **Loi de 2019 pour plus de logements et plus de choix**. Cette loi accélère considérablement les processus que doivent suivre les entreprises pour obtenir les approbations requises avant de pouvoir construire ou agrandir une usine, soit les approbations en matière d'aménagement et d'exploitation prévues par la Loi sur l'aménagement du territoire et les permis et licences prévus par diverses lois environnementales.
- Le plan Priorité aux conducteurs dans le **Budget de l'Ontario de 2019** permet aux compagnies d'assurance automobile d'offrir de nouveaux produits plus innovateurs, comme l'assurance au kilomètre, et d'éliminer les obstacles réglementaires.
- Le 29 mai 2019, l'Assemblée législative a édicté la **Loi de 2019 pour des services simplifiés, accélérés et améliorés** lorsqu'elle a adopté la Loi de 2019 pour protéger l'essentiel (mesures budgétaires). Cette loi comprend des mesures visant à réduire les formalités administratives, par exemple en permettant la remise des avis du gouvernement par courriel plutôt que sur papier.

Le présent rapport souligne le travail que nous accomplissons jour et nuit pour améliorer, simplifier et accélérer la conduite des affaires en Ontario. La réduction des formalités administratives est un grand pas vers la prospérité et le rétablissement de l'Ontario en tant que moteur économique du Canada.

**Prabmeet Sarkaria**



**Ministre associé aux Petites Entreprises et à la Réduction  
des formalités administratives  
Ministère du Développement économique,  
de la Création d'emploi et du Commerce**

## Le gâchis dont nous avons hérité

Ces faits et chiffres montrent la nécessité d'alléger et de moderniser le fardeau réglementaire en Ontario.

### Comparaison des investissements des entreprises

Investissements prévus en 2018



ONTARIO  
**9 100 \$**  
Par travailleur



É.-U.  
**23 000 \$**  
Par travailleur

L'**Ontario** affichait le coût le plus élevé lié à la conformité aux règlements au Canada

**ONTARIO**  
**33 000 \$**  
par entreprise



La plupart des autres provinces

**De 25 000 \$**  
**à 27 000 \$**  
par entreprise

### Exigences réglementaires de l'Ontario par secteur



ENTREPRISES DE  
TRANSFORMATION  
D'ALIMENTS  
**2 181**

CONSTRUCTEURS  
AUTOMOBILES  
**1 724**

### Fabrication

En Ontario

**320 000**

Perte d'emplois dans le  
secteur de la fabrication en  
Ontario de 2003 à 2009

Croissance nette des emplois  
dans le secteur de la  
fabrication depuis 2009 : **0%**



### Classement du PIB nord-américain de l'Ontario par habitant

**46<sup>e</sup>** sur 64 territoires de compétence  
**le tiers inférieur**, semblable à  
celui de l'Oklahoma



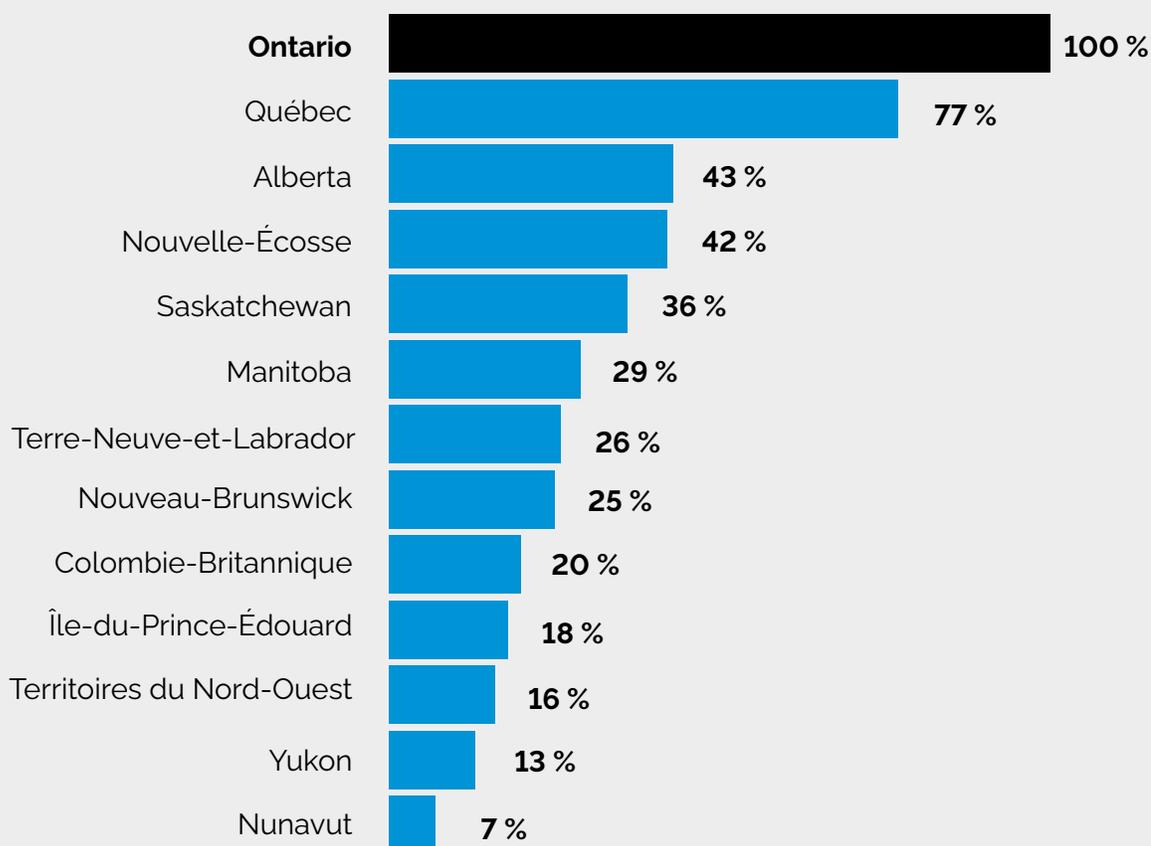
Note que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a accordé au gouvernement précédent dans son Bulletin des provinces 2018

## Les entreprises ontariennes sont hautement réglementées

Comme il est illustré ci-dessous, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en juin 2018, l'Ontario affichait le plus grand nombre d'exigences réglementaires de l'ensemble des provinces et des territoires du Canada.

Pour comparer « des pommes avec des pommes », cette illustration comprend uniquement les exigences réglementaires provenant des lois et règlements, puisque les chiffres sont disponibles pour chaque province et territoire.

### Exigences réglementaires en juin 2018 comparativement à l'Ontario\*



\* Comprend seulement les exigences provenant des lois et règlements

Source : RegData Canada, Mercatus Center, George Washington University, Arlington (Virginie)

## Remettre l'Ontario sur la bonne voie

### En quoi consistent les formalités administratives?



Les formalités administratives se composent de règles qui se recoupent, obsolètes, peu claires, excessivement rigides, mal conçues et qui créent un fardeau et des coûts inutiles ».

Organisation de coopération et de développement économiques

### Lancement du Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires

Le 29 août 2018, le Conseil a approuvé le Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires pour rendre les entreprises de l'Ontario plus compétitives en réduisant le fardeau réglementaire et en modernisant la conformité aux règlements.

Le plan d'action revoit les règlements de manière approfondie afin de simplifier ceux qui sont nécessaires et d'éliminer ceux qui sont inutilement compliqués, obsolètes et qui se recoupent. Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- faire économiser au moins 400 millions de dollars par année aux entreprises de l'Ontario en coûts de conformité aux règlements;
- présenter deux fois par année des séries de mesures pour réduire les formalités administratives;
- fournir des conseils sur la meilleure conception réglementaire;
- élaborer une culture axée sur le client.



## Prendre les mesures nécessaires contre la réglementation excessive



Des règlements sont en place pour garder les travailleurs et les familles en sécurité et en santé et pour protéger l'environnement. Trop souvent, les entreprises doivent consacrer du temps et de l'argent pour se conformer aux règles qui ne changent rien pour atteindre ces objectifs.

Voici deux exemples qui représentent la façon dont nous nous attaquons à la réglementation excessive qui freine la création d'emploi et les investissements dans le secteur automobile :

- 1. Réglementer les usines de construction automobiles comme si elles étaient des stations-service** : Lorsqu'un nouveau véhicule sort de la chaîne de montage, un constructeur d'automobiles doit y mettre de l'essence afin qu'elle puisse être amenée à un centre de distribution. Actuellement, les constructeurs d'automobiles doivent présenter une demande de dérogation aux règles qui autrement réglementent une usine d'assemblage comme si celle-ci était une station-service. Et s'ils possèdent plus d'une usine d'assemblage en Ontario, ils doivent présenter une demande d'exemption distincte pour chaque usine. Le gouvernement propose donc d'exempter toutes les usines de construction automobile en Ontario de cette exigence inutile prévue par le Liquid Fuels Handling Code. Toutes les autres exigences prévues par le Règlement de l'Ontario 217/01 (Liquid Fuels) et le Liquid Fuels Handling Code concernant le stockage et la manutention du carburant sur le site demeureront en vigueur.
- 2. Exiger un examen du gouvernement pour les projets de construction mineurs dans les usines de construction automobile** : Actuellement, les entreprises doivent aviser le ministère du Travail de tout projet de construction ou de rénovation qui a lieu sur leurs sites et dont le coût est d'au moins 50 000 \$. Ce seuil a été établi pour la première fois en 1991 et n'a jamais été mis à jour. De nos jours, un projet de 50 000 \$ peut s'avérer aussi mineur qu'un projet de rénovation des lavabos et des toilettes dans une salle de bain réservée aux employés. Le gouvernement ne devrait pas exiger un avis pour de tels projets mineurs. Or, cette modification élimine les avis inutiles en augmentant le seuil à 250 000 \$ dans le secteur automobile.

## Ce que pensent les entreprises de nos efforts visant à réduire les formalités administratives

« La Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses of Canada est soulagée de savoir qu'un gouvernement est enfin à l'écoute des difficultés par rapport à la compétitivité des entreprises et réduise les formalités administratives au Canada. Nous tenons à féliciter le gouvernement Ford de faciliter l'exploitation d'une entreprise et de maintenir les emplois dans cette province. »

— **Jocelyn Bamford**

Présidente, Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses of Canada  
Vice-présidente, Automatic Coating Limited

« Toyota Motor Manufacturing Canada est fière d'exercer ses activités en Ontario. Les efforts déployés par le gouvernement de l'Ontario pour réduire les formalités administratives permettront de soutenir les activités de Toyota en Ontario et de renforcer la compétitivité économique du secteur élargi de la construction automobile de la province. »

— **Fred Volf**

Président, Toyota Motor Manufacturing Canada

« Nous saluons les mesures du gouvernement de l'Ontario qui visent à réduire davantage le fardeau réglementaire pour les fabricants. Nous espérons pouvoir collaborer avec le gouvernement afin d'obtenir un système de réglementation souple et de premier ordre qui soutient l'innovation et l'investissement tout en protégeant l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des Ontariens. »

— **Dennis A. Darby**

PDG, Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC)

« Le gouvernement de l'Ontario continue de joindre les gestes à la parole à l'égard de la réduction des formalités administratives. Il ne cesse de prendre des mesures concrètes, aussi grandes que petites, pour faciliter l'exploitation d'une petite entreprise. »

— **Julie Kwiecinski**

Directrice des affaires provinciales (Ontario)  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

## Nous sollicitons vos commentaires.

Nous tentons de déterminer les principaux points sensibles que les formalités administratives ont entraînés pour les entreprises et d'aider ces dernières à surmonter leurs obstacles réglementaires.

**Communiquez avec nous pour signaler des formalités administratives**



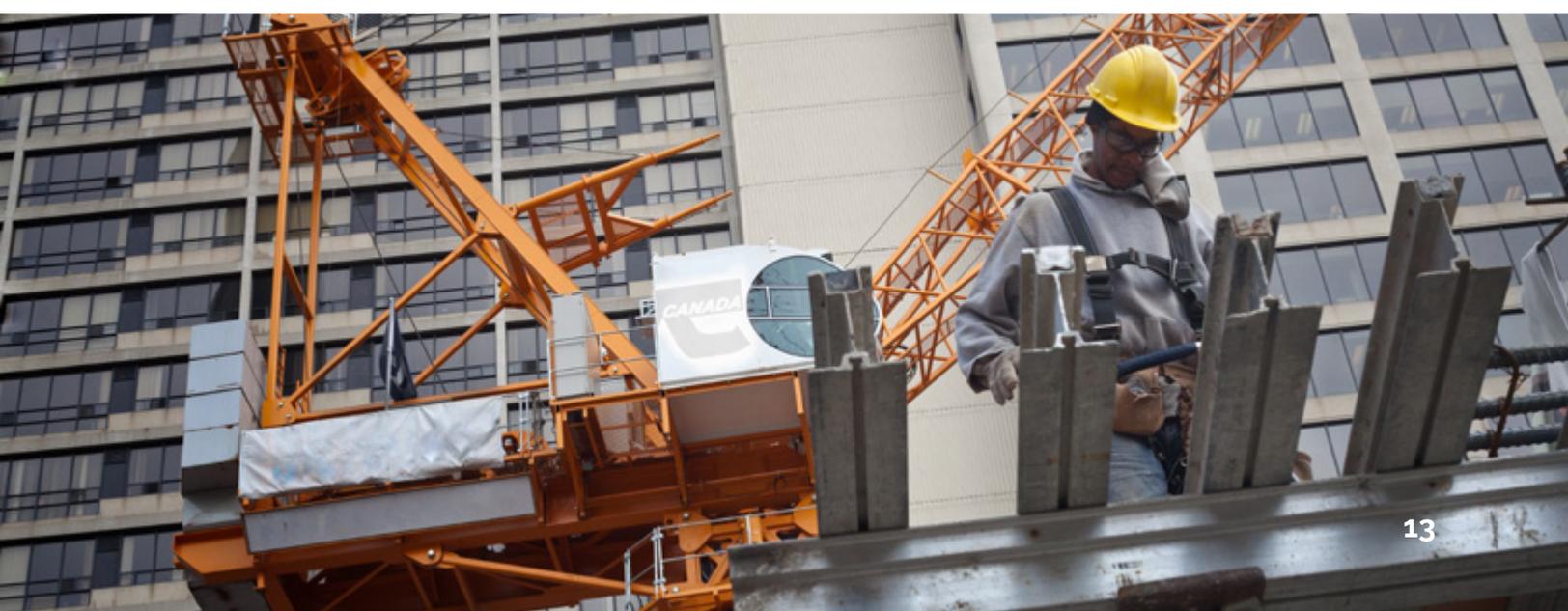
### **Unité de la réduction des formalités pour les entreprises (URFE)**

Depuis sa création en novembre 2018, l'Unité de la réduction des formalités pour les entreprises (URFE) collabore directement avec plus de 75 entreprises et 30 groupes d'intervenants et (ou) associations du secteur pour les aider à surmonter les obstacles réglementaires spécifiques et coûteux. Elle a examiné plus de 400 problèmes à l'égard des obstacles réglementaires et a entrepris ou réalisé des mesures pour les résoudre.

L'URFE rassemble les partenaires clés du ministère pour remédier aux

fardeaux réglementaires complexes qui concernent souvent plusieurs ministères. En s'appuyant sur ses propres analyses des préoccupations des intervenants et en tirant profit de ses relations solides avec les ministères, l'URFE détermine les démarches les plus simples pour résoudre les problèmes réglementaires des entreprises.

L'objectif est d'offrir un point de contact axé sur les entreprises pour les aider à affronter et à surmonter les obstacles d'investissement, de croissance et de compétitivité et pour les guider dans le cadre réglementaire de l'Ontario.



## Histoires de réussite



L'Unité de la réduction des formalités pour les entreprises (URFE) a collaboré avec le ministère du Travail, un constructeur automobile important et l'Association canadienne des constructeurs de véhicules pour harmoniser les règlements en matière de santé et de sécurité au travail avec ceux des États-Unis qui est également un point central important pour la production automobile. Les efforts déployés ont permis de réduire le fardeau et de clarifier les exigences. Ces modifications ont donné plus de souplesse aux huit usines d'assemblage automobile en Ontario, quant à la manière dont elles se conforment aux règles, tout en continuant d'accorder la plus grande priorité à la sécurité des travailleurs.

Les entreprises qui font face à des problèmes réglementaires ont souvent des difficultés à s'y retrouver avec la complexité de la bureaucratie. Une entreprise qui offre un service clé à des fabricants de tuyaux industriels voulait transférer ses activités de terrain vers son usine. Elle craignait toutefois que cela viendrait avec des coûts liés à la réglementation, comme s'il s'agissait d'un site de gestion des déchets. L'URFE a aidé l'entreprise à surmonter ce problème avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, qui a proposé une solution simple.

Les efforts de l'URFE consistent à changer les perceptions. Le vice-président de l'entreprise a écrit aux responsables du Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires : « Quel changement total par rapport à l'administration précédente! Nous devrions propager le message aux propriétaires d'entreprise qui ont tout fait sauf laisser tomber la province, que l'Ontario est en effet ouvert aux affaires. »

### Table ronde des entreprises

Les responsables du Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires ont organisé des tables rondes axées sur le secteur avec des chefs d'entreprises pour discuter des

formalités administratives et du fardeau réglementaire qui ont une incidence sur la compétitivité. Les tables rondes ont permis de mettre en évidence les problèmes au gouvernement, afin que celui-ci puisse en faire le suivi et aide à

les résoudre. Voici quelques exemples :

- En mars 2019, 16 cadres supérieurs d'entreprises pharmaceutiques fabriquant des médicaments génériques et de marque ont déterminé les fardeaux réglementaires qui ont une incidence sur la modernisation des médicaments ainsi que les problèmes de coûts et de prix qui sont associés à la commercialisation de ces derniers.
- En mai 2019, 18 cadres exécutifs provenant d'entreprises de technologie médicale ont déterminé les fardeaux réglementaires qui ont une incidence sur l'innovation et la commercialisation dans leur secteur.
- Depuis l'été 2019, le ministre Sarkaria a écouté des représentants d'entreprises parler de leurs problèmes réglementaires dans le cadre de tables rondes sur les formalités administratives pour les petites entreprises, les entreprises de services technologiques à forte croissance et les entreprises d'intelligence artificielle.

De plus, les ministères et les adjoints parlementaires ont tenu plus de 20 tables rondes propres des secteurs spécifiques concernant l'allègement du fardeau réglementaire.

### Cartographie du parcours

Une cartographie du parcours est une visualisation du processus par lequel passe une personne pour atteindre un objectif. Elle est utilisée pour comprendre les besoins et les points sensibles des clients pour ensuite intervenir.

Les responsables du Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires et les services numériques de l'Ontario ont travaillé avec quatre entreprises pour cartographier leurs expériences d'interaction avec le gouvernement et d'autres exercices de cartographie du parcours sont en voie d'achèvement. Ces exercices permettront de documenter notre travail visant à simplifier les processus réglementaires.

## À l'écoute des entreprises



Six thèmes courants ont été retenus après la première ronde de cartographie du parcours :

- Les processus du gouvernement freinent l'innovation des entreprises
- Les exigences réglementaires complexes compromettent la compétitivité
- Le manque d'orientation mène à la confusion
- La conformité aux exigences réglementaires rapporte
- Les exigences rigides créent l'effet opposé de la visée réglementaire
- Les exigences réglementaires de l'Ontario sont coûteuses, inefficaces et se recourent.

## Mesures prises à ce jour

Le gouvernement présente des séries de mesures deux fois par année pour réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire. Ces séries de mesures comprennent des mesures pour moderniser les règlements nécessaires et les simplifier, éliminer les règlements inutiles inefficaces, rigides et fastidieux et maintenir les normes qui visent à garder les travailleurs et les familles de l'Ontario en santé et en sécurité ainsi qu'à protéger l'environnement.

### Projet de loi 47 : Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires

Le 21 novembre 2018, la **Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires a été adoptée**. Les modifications mises en oeuvre comprennent ce qui suit :

- Abroger les modifications que le gouvernement précédent a apportées aux normes du travail et aux lois relatives à l'emploi en vertu du Projet de loi 148.
- Moderniser le système d'apprentissage pour faciliter l'embauche de travailleurs qualifiés dont les entreprises ont besoin.
- Les estimations préliminaires sont que nous permettrons aux entreprises d'économiser \$91,2 millions de dollars.

### Projet de loi 66 : Loi de 2019 visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario

Le 2 avril 2019, la **Loi de 2019 visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario a été adoptée**. Les modifications mises en oeuvre pour réduire les formalités administratives et aider les entreprises sont les suivantes :

- Prendre plus de 30 mesures pour

réduire les formalités administratives spécifiques dans 12 secteurs, notamment l'agroalimentaire, la fabrication, la construction et l'automobile.

- Réduire le coût des affaires, harmoniser les exigences réglementaires avec celles d'autres territoires de compétence, éliminer les exigences qui se recoupent et réduire les obstacles à l'investissement.
- Les estimations préliminaires sont que nous permettrons aux entreprises d'économiser \$37,5 millions de dollars.

### Série de mesures de modernisation de la réglementation du printemps

Le 12 juin 2019, nous avons annoncé la **série de mesures de modernisation de la réglementation du printemps** qui consiste en une série de modifications réglementaires édictées et d'annonces de propositions d'autres modifications réglementaires. Ces modifications visent à éliminer les irritants réglementaires de longue date qui freinent les investissements et la création d'emplois dans le secteur automobile et d'autres secteurs de fabrication. Les estimations préliminaires sont que nous permettrons aux entreprises d'économiser \$2,8 millions de dollars.

### Projet de loi de l'automne pour la réduction des formalités administratives

Le 28 octobre 2019, le gouvernement a présenté la Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires, un projet de loi ambitieux qui propose des mesures pour réduire les formalités administratives dans une grande variété de secteurs et pour l'ensemble de l'économie.

## Un gouvernement plus simple, plus rapide et amélioré

### Appliquer une optique de réduction des formalités administratives aux modifications réglementaires

Nous évaluons présentement toutes les modifications réglementaires proposées pour déterminer leur incidence sur le fardeau réglementaire. Toutes les lois proposées sont examinées minutieusement de façon à appliquer une optique de réduction des formalités administratives aux modifications réglementaires importantes avant le début du processus législatif.

### Réduire les formalités administratives au sein du gouvernement

Ce gouvernement a été élu pour réaliser un mandat, soit celui de faire de l'Ontario un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi en réduisant les formalités administratives. Tous les ministères sont responsables de présenter des mesures qui visent à réduire le fardeau réglementaire dans de multiples secteurs. Voici quelques exemples :

- **Plan d'action pour l'offre de logements** : Le 6 juin 2019, l'Assemblée législative a adopté une série de réformes importantes en vertu de ce plan grâce à la **Loi de**

**2019 pour plus de logements et plus de choix.** Ces réformes permettront de rationaliser, de simplifier et d'accélérer les projets de développement industriel en passant des modifications apportées à la Loi sur l'aménagement du territoire et à la Loi sur les offices de protection de la nature, à la modernisation de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition et de la Loi sur les évaluations environnementales.

- **Réforme de l'assurance-automobile** : Le plan **Priorité aux conducteurs** fait partie du Budget de l'Ontario de 2019. Le plan permettrait aux compagnies d'assurance automobile d'offrir de nouveaux produits plus innovants, comme le remplacement de la carte rose en papier par une preuve d'assurance électronique et l'adoption d'une assurance au kilomètre, et d'éliminer les obstacles réglementaires.
- **Réforme relative à l'électricité** : La refonte de la structure de gouvernance de la **Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)** constitue le point de départ à la simplification des processus et de la prise de décisions afin de réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur le secteur de l'énergie.



## Adopter une démarche accordant la priorité au numérique pour réduire les formalités administratives



Le 29 mai 2019, l'Assemblée législative a adopté la Loi de 2019 pour protéger l'essentiel (mesures budgétaires).

Cette adoption a permis de promulguer la **Loi de 2019 pour des services simplifiés, accélérés et améliorés**

faisant partie du nouveau plan numérique, qui fera de l'Ontario le premier territoire de compétence au Canada à adapter le gouvernement à la réalité du 21<sup>e</sup> siècle.

Le gouvernement adopte de nouvelles pratiques et technologies numériques afin de fournir des services simplifiés, accélérés et améliorés et de moderniser la façon dont les gens et les entreprises interagissent avec le gouvernement. Le plan numérique est l'un des piliers de la stratégie de réduction des formalités administratives. Celui-ci comprend l'élimination des obstacles à la prestation de services numériques par la mise à jour de 15 lois et de 5 règlements qui nécessitent actuellement des processus ou des formats papier.

Par exemple, les modifications apportées à la Loi sur les services de recouvrement et de règlement de dette, la Loi sur les renseignements concernant le consommateur et la Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires permettront au gouvernement d'envoyer des avis par des moyens numériques, notamment le courriel. Ces modifications amélioreront l'efficacité et la rapidité de la distribution de documents et permettront au gouvernement de faire affaire avec les entreprises dans leur format préféré. Elles permettront également de réduire le temps d'attente pour les avis et les décisions du gouvernement, de réduire les formalités administratives et le fardeau réglementaire des entreprises et d'améliorer l'expérience du service à la clientèle avec le gouvernement.

## Harmoniser les règlements avec ceux d'autres territoires de compétence

Les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux collaborent au moyen de l'Accord de libre-échange canadien adopté en 2017 pour réduire les obstacles au commerce au Canada. Dans le cadre de cette collaboration, les gouvernements négocient par l'entremise de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) pour remédier au fardeau réglementaire auquel font face les entreprises dont les activités s'étendent au-delà des frontières provinciales et territoriales.

En 2018-2019, la TCCR a négocié trois accords de conciliation qui couvraient ce qui suit :

- **Santé et sécurité au travail :** Reconnaissance des normes communes dans tous les territoires de compétence associées au contenu des trousseaux de premiers soins, de dispositifs de flottaison et de gilet de sauvetage individuel, et d'équipement de protection individuelle comme une protection pour la tête, les pieds, le visage et les yeux.

- **Transport :** Accord sur la parité des poids au sein des territoires de compétence pour les pneus à bande large et les pneus jumelés.
- **Inscription d'une entreprise (conception d'équipement sous pression) :** Conciliation du numéro d'enregistrement canadien (NEC) pour la conception d'équipement sous pression au Canada par reconnaissance mutuelle.

La TCCR a commencé son travail en 2019-2020. Les éléments de priorité de l'Ontario sont les suivants :

- Harmoniser le **Code du bâtiment**
- Harmoniser les **normes d'efficacité énergétique** pour les appareils électroménagers
- Remédier au chevauchement et au double emploi entre les provinces et les territoires pour **les articles remboursés.**

Aussi, le 10 mai 2019, le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, et le premier ministre de la Saskatchewan, Scott Moe, ont convenu de travailler pour **l'établissement d'un groupe de travail conjoint pour la réduction des formalités administratives** qui collaborera avec le secteur privé dans le but de trouver des moyens de réduire les obstacles au commerce interprovincial.



## Transformer les services aux entreprises

La réduction du fardeau réglementaire ne vise pas seulement à éliminer les règlements inutiles et à moderniser les règlements nécessaires pour garder les gens en santé et en sécurité. Il s'agit également de transformer les services afin de faciliter les interactions avec le gouvernement et de les rendre plus prévisibles et efficaces.

Le gouvernement entreprend une variété de démarches pour repenser la façon dont nous appliquons les règlements afin que la conformité soit allégée, rapide et minimalement intrusive. Nos objectifs sont les suivants :

- créer un régime d'inspection efficace, transparent, axé sur le service et qui favorise la conformité;
- élaborer un code de pratiques actualisé obligatoire qui permet de créer une culture axée sur le client;
- utiliser de nouvelles technologies pour moderniser la conformité et les règlements;
- mettre en place un numéro 1 800 pour les entreprises afin de leur fournir de la rétroaction sur le service du gouvernement;
- récompenser les bons acteurs qui ont des antécédents de conformité aux règles et se concentrer sur la conformité aux règlements plutôt que sur les entreprises et les activités à risque élevé;
- créer un code à barres de sorte que les entreprises puissent suivre l'état de leurs demandes, comme pour les permis, les licences et les approbations environnementales;
- établir un guichet unique pour les approbations gouvernementales;
- mettre en oeuvre une garantie ou une norme de service d'au plus un an pour les approbations gouvernementales.



## Histoires de réussite

Le ministère du Travail élabore un programme pour les bons acteurs appelé Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario (RESTO) qui reconnaîtra les employeurs qui ont mis en oeuvre un système accrédité de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

La participation à ce programme permettra de promouvoir une culture de santé et sécurité positive, d'encourager l'amélioration continue et de contribuer à la réduction des maladies et des blessures professionnelles en Ontario. Les employeurs reconnus pourraient être admissibles à des incitatifs.

## Défi Place à l'emploi : Créer des emplois et investir en Ontario

L'Ontario rate les nouvelles occasions d'investissements et d'emploi en raison des formalités administratives.

Aux États-Unis et au Mexique, les dix dernières années ont été une période de croissance importante dans la construction automobile. Au cours de cette même décennie, même si l'Ontario est resté l'un des principaux centres de construction automobile en Amérique du Nord, sa part de production totale a diminué.

L'une des raisons est attribuable à la lenteur du processus d'approbation des permis, des licences et des approbations environnementales de l'Ontario qu'un constructeur automobile doit obtenir avant d'effectuer tout travail.

Ces processus d'approbation peuvent prendre au moins deux ans.

Les constructeurs automobiles ont besoin de sites qui leur permettent d'accéder facilement aux services publics, à une main-d'œuvre qualifiée et au transport, ce qui n'est pas le cas sur la ceinture de verdure ou la moraine d'Oak Ridges, ou sur les endroits où un plan de protection des sources d'eau limite l'exploitation.

Nous adhérons donc à une idée que plusieurs états américains ont eue pour attirer les investissements majeurs dans le secteur automobile.

Plus tard cet été, nous lancerons le défi Place à l'emploi pour inviter les municipalités et les propriétaires fonciers privés à proposer de vastes sites où les constructeurs automobiles pourraient bâtir leur usine d'assemblage.

Ces sites seront évalués et ceux qui seront choisis seront certifiés à l'échelle internationale par des professionnels de sélection des sites. Il est prévu que les premiers sites certifiés soient accessibles aux investisseurs à l'automne 2020. Les investisseurs passeront ensuite par un processus d'approbation rapide pour qu'ils puissent commencer la construction plus rapidement.

Nous refusons que des formalités administratives continuent de nous désavantager par rapport à nos concurrents.





L'Ontario est un modèle à suivre pour réduire le fardeau réglementaire des entreprises. Je suis impressionné par le gouvernement qui, par son leadership, a rendu la réglementation plus souple en adoptant le point de vue des petites entreprises et en appliquant de façon moins stricte les règlements. Nous devons adopter cette approche partout au Canada. »

**DOMINIC BARTON**

Directeur général mondial émérite de la société de conseil  
McKinsey & Company



Pour obtenir de plus amples renseignements sur comment nous favorisons un Ontario qui sert mieux la population et facilite les affaires, consultez le site

**[Ontario.ca/fr/page/ouvert-aux-affaires](https://ontario.ca/fr/page/ouvert-aux-affaires)**

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.  
Cette information était exacte au moment de la publication.

 Imprimé en Ontario, Canada sur du papier recyclé.  
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019